

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS LE VINATIER

ÉPREUVES DE SÉLECTION ACCÈS AUX ÉTUDES D'INFIRMIER Rentrée 2022

**Candidat relevant de la formation professionnelle continue
et justifiant de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale
Titulaire ou non du baccalauréat**

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : jeudi 20 Janvier 2022

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : vendredi 11 mars 2022

ÉPREUVE ÉCRITE : jeudi 7 avril 2022

ÉPREUVE ORALE : du 8 avril au 12 mai 2022



Passé sanitaire / vaccinal obligatoire pour les épreuves

Une seule session de sélection est organisée pour l'ensemble des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du territoire de conventionnement université Lyon 1.¹

Vous devez vous inscrire et envoyer votre dossier dans un seul Institut du Territoire de Conventionnement Université Lyon 1¹.

Un candidat qui s'inscrit dans plusieurs IFSI du territoire verra sa candidature annulée.

Le dossier est à télécharger sur <http://www.ch-le-vinatier.fr/ifsi/la-formation-infirmiere/inscriptions-a-la-selection-2022-concours-parcoursup-medecins-et-rangers-2410.html> et à transmettre par courrier recommandé avec accusé de réception à l'Institut du choix n° 1.

Les frais d'inscription aux épreuves de sélection s'élèvent à 100 Euros.

¹ - Fleyriat Bourg-en-Bresse ; Orsac CPA Bourg-en-Bresse ; Bourgoin-Jallieu ; Bugéy Hauteville ; Clemenceau Lyon ; Croix rouge Lyon ; Hospices civils de Lyon secteur est ; Rockefeller Lyon ; Saint Joseph-Saint Luc Lyon ; Ocellia Lyon ; Vinatier Lyon ; Vienne ; Hôpital Nord-Ouest Villefranche sur Saône

CONSTITUTION du DOSSIER :

Tous les documents demandés doivent être photocopiés

Les éléments constitutifs du dossier à envoyer sont les suivants :

- la fiche n°1 (fiche administrative),
 - la fiche n°2 (fiche CNIL - Droits à la protection des données)
 - la fiche n°3 (choix des instituts)
 - 1 copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour),
 - 1 lettre de motivation
 - 1 curriculum vitae
 - 1 copie de tout diplôme obtenu préalablement (Ex : baccalauréat...)
 - 1 ou des attestation(s) justifiant en temps cumulé de 3 ans de cotisations à un régime de protection sociale à la date prévue des épreuves (attestation employeurs, relevé caisse de retraite, attestation pôle emploi...)
 - Un paiement de 100 € à l'ordre « TRESOR PUBLIC » correspondant aux frais de sélection
- Tout dossier incomplet ou non transmis dans les délais (cachet de la poste faisant foi) sera rejeté.
- A réception de votre dossier, un mail de confirmation vous sera envoyé.

LIEUX DE DEROULEMENT DES EPREUVES :

Les épreuves se déroulent dans l'IFSI d'inscription :

IFSI Le Vinatier
Bâtiment 203 – Rez-de-Chaussée
95 Boulevard Pinel
BP 30039
69678 BRON Cedex

NATURE DES EPREUVES :

- Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat. L'entretien de vingt minutes est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle (cf liste des documents à fournir)
- Une épreuve écrite comprenant :
 - une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
 - une sous-épreuve de calculs simples notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats

L'épreuve écrite est notée sur 20 points.

Elle est d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve.

RÉSULTATS :

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves (orale ou écrite) est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux épreuves

Les résultats seront communiqués à l'issue de la commission d'examen des vœux Parcoursup qui fait acte de jury.

Les résultats seront communiqués :

- sur Internet <http://www.ch-le-vinatier.fr/ifsil/la-formation-infirmiere/inscriptions-a-la-selection-2022-concours-parcoursup-medecins-etrangeurs-2410.html>
- par affichage à l'Institut
- par courriel personnel à chaque candidat (seul document officiel valide)

AUCUN RÉSULTAT NE SERA DONNÉ PAR TÉLÉPHONE

RAPPEL : l'admission définitive est soumise, entre autre, à une obligation vaccinale :

Présentation d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France

- COVID 19 : schéma vaccinal complet
- Diphtérie, tétanos, poliomyélite
- Test tuberculitique récent
- Hépatite B (3 injections et sérologie > 10UI)

Afin d'être à jour et compte tenu des délais de vaccination il est indispensable de commencer votre cycle vaccinal dès validation de votre inscription.

FRAIS DE SCOLARITE :

Prise en charge : 6800 € + 170 € droits d'inscriptions légaux par année de formation (tarif 21/22) + 92 € CVEC